

Tableau récapitulatif des formalités
Emballages portant un marquage indélébile et non-amovible

1. Emballages tiers (régime de l'admission temporaire) :

Pré-requis : Emballages appartenant à une personne établie en dehors du territoire douanier de l'Union.

Flux	Formalité
Emballages importés pleins	Déclarés avec les marchandises transportées
Emballages importés vides	Déclarés verbalement → présentation de l'annexe 71-01 au bureau de douane d'entrée
Emballages réexportés pleins	Déclarés avec les marchandises transportées.
Emballages réexportés vides	Déclarés verbalement → Pas de formalité déclarative particulière

2. Emballages UE (régime des retours) :

Pré-requis : Emballages appartenant à une personne établie sur le territoire douanier de l'Union ;
Détenir une autorisation de régime des retours spécifique aux emballages.

Flux	Formalité
Emballages exportés pleins	Déclarés avec les marchandises transportées
Emballages exportés vides	Déclarés verbalement → Pas de formalité déclarative particulière
Emballages réimportés pleins	Déclarés avec les marchandises transportées
Emballages réimportés vides	Déclarés verbalement → Pas de formalité déclarative particulière